

## FP 14 - LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

## COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

**DUREE**

7 heures sur une journée

**DATES**

Nous consulter

**HORAIRES :**

9h-12h30 / 13h30-17h00

**LIEU**

Aix-Marseille Université  
Centre de droit du sport  
110 La Canebière  
13001 Marseille

**COUT/TARIF**

895 € net de taxe

Établissement non soumis à la TVA

**ORGANISATION**

Inter - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)

Session limitée à 10 personnes

**SANCTION DE LA FORMATION**

Suite à l'évaluation de la formation, remise de l'attestation de compétences et de fin de formation et formation validée au titre de la formation continue des avocats

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents contentieux internationaux du sport susceptible d'être traités par le Tribunal arbitral du sport.
- Présenter l'organisation du Tribunal arbitral du sport.
- Analyser l'indépendance du TAS par rapport au mouvement sportif.
- Identifier le droit applicable au fond des litiges traités par le TAS.
- Déterminer les recours contre les sentences du TAS.

**PUBLIC**

Avocats, juriste de clubs, managers (responsables RH, DAF, responsables marketing et/ou communication, etc.), agents sportifs

**PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION**

Professionnels souhaitant professionnaliser et approfondir leurs savoir-faire

**PROGRAMME**

- I. L'organisation du TAS**
  - A) L'administration et le financement du TAS
  - B) Les organes du TAS
  - C) L'indépendance du TAS
- II. Le consentement à l'arbitrage du TAS**
  - A) Un arbitrage forcé
  - B) La clause d'arbitrage par référence
- III. L'arbitrabilité des litiges devant le TAS**
  - A) Le présupposé de l'arbitrabilité des litiges sportifs
  - B) Le champ d'application
- IV. Les voies de recours devant le TAS**
  - A) Une juridictionnalisation poussée de la procédure arbitrale
  - B) Un ordre juridique sportif renforcé

**Les + de la formation**

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier
- Remise support électronique

**Responsable de la formation**

Jean Michel MARMAYOU  
Directeur du Centre de droit du sport

**Renseignements pédagogiques**

Nathalie LATIL-PENEAU  
nathalie.peneau@univ-amu.fr

**Renseignements et inscriptions**

[fpc-entreprises@univ-amu.fr](mailto:fpc-entreprises@univ-amu.fr)

04.13.94.21.21

**Taux de satisfaction : 99%**

**Taux de réussite : NC**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention  
Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



# LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

## SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

## QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



### INTERVENANT : Mathieu MAISONNEUVE

Curriculum vitae synthétique

- Professeur de droit public
- Arbitre au TAS
- Conciliateur CNOSF
- Arbitre à la CAS

